

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
01/02/2017

Dossier complet le :
01/02/2017

N° d'enregistrement :
F01117P0015

1. Intitulé du projet

Construction d'un parc public de stationnement souterrain de deux niveaux d'une capacité totale de 248 places dont 100 places réservées au STIF

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Ville de Saint-Germain-en-Laye

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : M. Emmanuel LAMY, Maire de Saint-Germain-en-Laye

RCS / SIRET : 2 1 7 | 8 0 5 | 5 1 4 | 0 0 1 5 | _____ Forme juridique : _____

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41° : Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Construction d'un parc public de stationnement souterrain de deux niveaux d'une capacité totale de 248 places dont 100 places réservées au STIF.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un parking public de stationnement pour répondre aux besoins de stationnement des habitants du quartier de la Lisière Pereire ainsi qu'aux besoins de stationnement "relais" pour le tram-train".

Le projet est réparti sur deux niveaux de sous-sol pour une contenance maximale de 248 véhicules et selon la répartition suivante: 1er sous-sol comprenant 110 places dont 5 places PMR, 3 places pour véhicules électriques et 10 places pour les deux roues / 2ème sous-sol comprenant 138 places dont 3 places pour les deux roues. Deux rotondes hélicoïdales (rampes de descente et de montée) sont situées aux extrémités et trois circulations verticales piétonnes sont situées en écharpe d'un ascenseur PMR, à chaque extrémité de l'ouvrage et au centre de la place du Marché (positionnées dans l'axe longitudinal de la place sans compromettre le rythme linéaire des façades des lots immobiliers encadrant la place). Des précisions et des éléments graphiques sur le projet sont apportées dans l'argumentaire joint au CERFA.

Ce parking sera réalisé en ouvrage souterrain sous la future place du marché de l'Ecoquartier de la Lisière Pereire. Le terrain d'assiette de l'opération constitue un espace urbanisé construit comprenant un centre technique municipal (CTM) qui sera démolé totalement pour les besoins du projet (le parc de stationnement s'inscrivant partiellement en dessous).

4.2 Objectifs du projet

Le parc public de stationnement s'inscrit dans le projet d'aménagement de la Lisière Pereire, opération non réalisée dans le cadre d'une procédure d'urbanisme et qui vise à la reconversion de friches industrielles et logistiques en vue de l'émergence d'un nouveau quartier mixte et la réhabilitation d'un tissu existant, excentré. Ce projet prévoyait ainsi la réalisation par la Ville d'un programme de voirie de desserte et d'équipement et la cession de plusieurs lots fonciers destinés à la réalisation de programmes de logements (libre et social) et activités (bureaux, commerces, EHPAD, résidences étudiantes/résidence sénior services et résidence hôtelière, crèche...). Une étude d'impact portant sur "la création d'un programme de voirie sur la friche ferroviaire de la Lisière Pereire" a ainsi été réalisée et un avis de l'autorité environnementale a été délivré le 28 novembre 2012. Ce dernier évoquait par ailleurs la totalité du projet de réaménagement du quartier et non les seules voiries. Le projet de parc public de stationnement s'inscrit dans cette opération, et vient en remplacement d'un bâtiment administratif avec un niveau d'obsolescence important sur un foncier largement imperméabilisé. Ayant pour vocation de répondre aux besoins de stationnement des Saint-germanois mais aussi des habitants des communes limitrophes, il permet un accès optimal aux potentialités de dessertes en transport en commun existantes et futures offertes par le secteur (arrivée du tram-train sur le site prévue à l'horizon 2019/2020). Le projet est situé au sous-sol de la future place du marché, en lien avec la place Christine Frahier (à l'Est du site), place traitée dans une configuration "multimodal partagé" accueillant véhicules de transport en commun et taxis et autour de laquelle s'organisent des commerces. La construction du parking sous-sol permettra de fait, un stationnement aisé supplémentaire. Des précisions sont apportées dans l'argumentaire joint.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durée globale des travaux : 24 mois.

Projet réalisé en trois phases après obtention du permis de construire valant démolition du centre technique municipal.

Une 1er phase visera à :

- Démolir préalable le CTM et libération de l'emprise par la ville de Saint-Germain-en-Laye ;
- Réalisation des parois (moulées) périphériques ;
- Terrassement jusqu'au niveau du plancher haut du R-1, réalisation des trémies, coulage du plancher haut du R-1 et son étanchéité ;
- Remblais au niveau du fond de forme de la charge de terre sur la dalle de couverture comportant les formes de pente pour les réseaux VRD de la place jusqu'à la cote de l'arase inférieure du revêtement minéralisé de la place à mettre en oeuvre (dans le cadre de l'aménagement de la place du Marché);

Une 2ème phase réalisera à ciel ouvert les deux niveaux inférieurs. Enfin, une 3ème phase tendra à réaliser les aménagements et finitions intérieurs.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking public sera géré par un opérateur désigné par la Ville. Le trafic induit par le parking sur la RN184 sera d'environ 20 véhicules supplémentaires à l'heure de pointe du matin (pour 10 véhicules en sortie) et 15 véhicules supplémentaires à l'heure de pointe du soir (pour 5 véhicules en entrée). D'un point de vue du fonctionnement, le parc public de stationnement est conçu avec trois circulations piétonnes (un accès à proximité de la rampe d'accès côté rue Turgot muni d'un ascenseur PMR desservant le rez de voirie ; un deuxième accès situé au centre de la place ; un troisième accès vers le fond du parking correspondant à une sortie de secours avec trappe escamotable, permettra de ressortir dans la venelle piétonne rejoignant la rue nouvelle Winchester et dont seul l'escalier émerge au rez de voirie). Un ascenseur à normes handicapées est prévu côté local d'accueil afin de permettre une accessibilité directe au parc public de stationnement pour les PMR depuis le rez-de-voirie ou depuis le centre du marché par l'escalier à normes handicapées.

Au regard des rampes d'accès, ces dernières sont positionnées dans l'axe de la place sur la rue Turgot, contre le trottoir et sont spécifiquement intégrées en limitant l'impact visuel de l'entrée piétonne de la place et l'accès aux immeubles de logement et de commerces bordant la place. L'implantation de chaque émergence extérieure est conçue pour préserver les circulations et passages piétons prévus (dans le futur aménagement de la Lisière Pereire) depuis la place et les fronts bâtis des différentes constructions.

L'ensemble du projet est conçu pour une circulation des véhicules avec une sécurité optimale. Toutes les circulations sont à sens unique et les trajectoires des circulations sont aménagées pour sécuriser les croisements des véhicules. A tous les niveaux, les circulations piétonnes sont systématiquement matérialisées par marquage au sol avec diodes électroluminescentes encastrées au sol. La sécurité du parc est également assurée par la fermeture jour et nuit des accès piétons et véhicules asservies au contrôle d'accès individualisé avec système de vidéosurveillance.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant permis de démolir

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du foncier	32 860 m ² (cette emprise, constituée dans le cadre d'une division primaire, englobe l'ensemble des lots situés à l'ouest du projet)
Surface de plancher créée totale	environ 6 239 m ² (hors rampes)
dont SDP niveau 1 / niveau 2	environ 3 055 m ² / environ 3 183 m ²
Unité de stationnement	248
dont PMR / places véhicules électriques / places 2 roues	dont 5 PMR / 3 places / 10 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

2, rue Turgot
78100 Saint-Germain-en-Laye

Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 4 ' 16 " 571 Lat. 48 ° 45 ' 9 " 06

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "
 Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site opérationnel est entouré par un milieu naturel remarquable et protégé mais n'est pas inclus dans un périmètre de protection. Il est bordé par une ZNIEFF de type 2 "Forêt de Saint-Germain-en-Laye".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de biotope ne couvre la ville de Saint-Germain-en-Laye.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans un parc national, ni un parc naturel marin, ni une réserve naturelle. Il est situé à plus de 30 km du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PEB arrêté ou en cours d'élaboration n'est présent sur la ville de Saint-Germain-en-Laye.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est situé à moins de 500 mètre d'un secteur classé (Plaine de la Jonction, à l'Ouest du site). A noter également que le centre historique de Saint-Germain-en-Laye fait l'objet d'une protection au titre du plan de sauvegarde approuvé en 1988. Le site de projet se situe à plus d'1 km à l'Ouest du secteur sauvegardé.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé comme une zone humide. Une zone humide de classe 3 (zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser) se trouve à plus d'1 km au Sud-ouest du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Germain-en-Laye est soumise au PPRI de la Seine et de l'Oise approuvé le 28 juillet 1998. Cependant le site est situé à plus de 2 km à l'Ouest de la Seine et échappe de fait à l'aléa inondation. Il n'est pas non plus soumis à un aléa particulier lié au retrait-gonflement des argiles et n'est pas concerné par un PPRMT approuvé ou en cours d'élaboration. Une reconnaissance des sols a néanmoins précisé que le terrain est situé sur les alluvions anciennes de la Seine reposant sur des formations tertiaires d'épaisseur et de nature variable susceptibles de provoquer des risques de terrassements différentiels. Une étude des sols en phase AVP sera proposée au cours de l'année 2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site répertorié comme pollué sur le site BASIAS. Des études de pollution du sous-sol réalisées en 2009 et 2016 confirme le caractère pollué du secteur (voir argumentaire en annexe du présent CERFA). Dans le cadre du projet, des travaux de dépollution du site et la mise en place d'un plan de gestion des pollutions seront proposés.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site localisé dans une zone de répartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur la commune de Saint-Germain-en-Laye, trois captages d'eau potable ont été réalisés (forage F4 d'Achères, forage F5 d'Achères, forage SNCF). Ces derniers sont localisés au nord-ouest du territoire communal. Le captage des eaux Montsouris-Achères (F4), présente un périmètre de protection. Aucun périmètre de protection de captage ne concerne l'emprise du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument inscrit ou classé ne se trouve dans le périmètre du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à plus de 13 km au nord-est d'un site Natura 2000 (sur la ville de Trappes - Etang de Saint-Quentin).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est situé à moins de 500 mètre d'un secteur classé (Plaine de la Jonction, à l'Ouest du site) mais ne s'inscrit pas dans le champ de visibilité d'un monument historique. Le monument historique remarquable le plus proche (regard d'Hennemont, inscrit à l'inventaire général du patrimoine culturel de la commune) est localisé à plus de 600 m au Sud du secteur.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est utile pour le projet, qui est neutre sur le plan de la gestion des eaux. Les eaux pluviales générées par l'installation seront stockées dans un ouvrage de rétention déjà existant localisé au Sud de l'entrée du futur quartier de la Lisière Pereire, dans le prolongement de la rue Bastiat, puis renvoyées au réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'utilisation des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de stationnement en sous-sol de la place du Marché suppose la réalisation de travaux de terrassement d'une profondeur d'environ 7,26 m (correspondant aux 2 niveaux de sous-sols). Compte tenu de la nature potentiellement polluée des terres excavées, ces dernières seront évacuées vers les filières spécifiques.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'utilise pas de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune espèce floristique ou faunistique remarquable n'a été contactée dans l'emprise de projet du parc public de stationnement (valeur écologique faible). Dans le cadre de l'étude d'impact du programme de voirie sur la friche ferroviaire de la Lisière Pereire (en annexe du cerfa) aucune espèce floristique protégée n'est à relever. En revanche, 26 espèces d'oiseaux, 1 espèce de reptile, 4 espèces de chauve-souris et 3 espèces d'insectes sont à relever. Des mesures visant à limiter l'impact du projet sont prévues dans l'étude d'impact de 2012. Un suivi écologique est par ailleurs mis en place depuis 2013. Des précisions sont apportées dans l'argumentaire joint.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à plus de 13 km au nord-est d'un site Natura 2000 (sur la ville de Trappes - Etang de Saint-Quentin).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne se situe pas dans un corridor écologique particulier (situé à plus de 800 m d'un corridor de la sous-trame arborée au regard du SRCE).</p> <p>Cependant, et au regard de ses fonctionnalités écologiques, le site en lien avec la forêt de Saint-Germain-en-Laye (ZNIEFF de type 2) et peut jouer un rôle de relais pour certaines espèces (avifaune notamment).</p> <p>Le projet dans sa phase exploitation ne devrait cependant pas impacter l'avifaune avoisinante, s'inscrivant en sous-sol de la place du Marché.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site s'inscrit sur une parcelle construite imperméabilisée sur sa totalité et classée en zone UC (secteur UCc).</p> <p>Le secteur de projet n'est pas considéré comme un EBC ou un foncier inscrit comme un espace vert à préserver.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune ICPE n'est à proximité immédiate du site.</p> <p>La plus proche étant à plus de 1 km au Sud du site et concerne une ICPE soumise à autorisation (Blanchisserie Inter hospitalière).</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas concerné par l'aléa inondation du PPRI de la Seine et de l'Oise (situé à plus de 2,5 km à l'Ouest de la Seine).</p> <p>Il se situe dans une zone à risque sismique très faible.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre aucun risque sanitaire et n'est concerné par aucun risque sanitaire.</p>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules incidences concernent les eaux pluviales.</p> <p>Elles seront décantées avant stockage puis déshuilées (déshuileur séparateur d'hydrocarbures) avant rejet dans le réseau.</p>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le flux de véhicule supplémentaire induit par le parking a été simulé (voir rubrique 4.3.2 du CERFA). Associé aux flux générés des autres programmes de la Lisière Pereire, une augmentation importante des trafics sur la rue Turgot et les voies adjacentes est à relever. Des mesures compensatoires ont été définies pour réduire cet impact.</p> <p>Des précisions sont apportées dans l'argumentaire joint.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet constituera une source de bruit modéré lors de sa phase chantier (qui sera réalisé à travers un chantier propre).</p> <p>En phase exploitation, le secteur est situé à proximité d'infrastructures routière et ferroviaire.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre aucune odeur particulière et n'est concerné par aucune nuisance olfactive particulière.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre aucune vibration particulière cependant, du fait de la proximité avec les voies RFF, des investigations seront menées pour déterminer les contraintes vibratoires à prendre en compte.</p> <p>Les dispositions requises afin de respecter ces contraintes seront mises en oeuvre dans le respect des nomenclatures prévues par RFF.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Eclairage intérieur et extérieur du parking par LED. Le projet envisage des niveaux d'éclairage optimaux pour garantir un parfait éclairage, très lumineux, améliorant le confort et valorisant l'ouvrage auprès du public (zones de stationnement : 100 lux, allées piétonnes, circulations : 200 lux, allées véhicules : 150 lux). De plus, au niveau des accès, des dispositions sont prises pour assurer une bonne dégressivité entre la luminance extérieure et celle du parc de stationnement.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le chantier sera réalisé à travers la mise en place d'un chantier propre respectueux de l'environnement.</p> <p>En phase exploitation et afin de limiter les pollutions dues aux véhicules, le parc de stationnement sera ventilé mécaniquement de manière à s'opposer aux stagnations de gaz. Des précisions sont apportées dans l'argumentaire joint.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendre aucun rejet hydraulique, les eaux souillées par le chantier feront l'objet d'un traitement particulier et des dispositions particulières, en lien avec la Ville, seront faites afin d'éviter toute pollution par infiltration (des précisions sur la gestion des eaux de chantier sont précisées dans l'argumentaire). En phase exploitation, une évacuation usuelle des eaux (pluviales et usées) sera faite dans les réseaux concessionnaires (le PLU impose une évacuation des eaux non domestiques subordonnée à une pré-épuration et autorisation de rejet de la Ville).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Un tri des déchets, résultant de la démolition du CTM et de la construction du futur parking, sera effectué si possible sur le chantier et les cantonnements, notamment grâce à la mise en place des bennes.</p> <p>Par ailleurs et selon l'étude pollution du site (en annexe du CERFA), une mise en filière spécifique des terres polluées au droit du CTM notamment devra également être prévue (ISDI+, ISDND).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'inscrivant pour sa totalité en sous-sol de la place du Marché, le projet ne porte pas d'atteinte patrimoniale. Les rampes d'accès seront spécifiquement intégrées afin de limiter l'impact visuel du parking sur la place du Marché. La modénature architecturale de cet ouvrage respecte les choix concertés de la Ville. Au regard archéologique, l'engagement des travaux sera subordonné à la réalisation préalable de prescription en accord avec la réglementation. Des précisions sont apportées dans l'argumentaire joint.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suppression d'un bâtiment administratif obsolète. Urbanisme, aménagement : création d'environ 248 places de stationnement supplémentaires afin d'accueillir les futurs usagers des transports en commun (pour les besoins du quartier et en rabattement).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit au sein du projet d'aménagement de la Lisière Pereire qui a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale rendu le 13 novembre 2012.

Le projet appliquera strictement les mesures prévues au sein de l'étude en vue de limiter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement.

L'incidence du projet a en outre fait l'objet d'un développement plus approfondie au sein d'un argumentaire joint au présent cerfa.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a fait le choix dès sa conception de prendre en compte la préservation et le développement d'enjeux environnementaux au regard de ses caractéristiques, de sa localisation et de son impact sur l'environnement existant.

Un argumentaire, joint au présent cerfa, a été rédigé à cet effet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Portée par la Ville, ce projet d'envergure modérée (248 places au maximum) est en lien avec l'aménagement de la Lisière Pereire et s'inscrit dans une démarche environnementale (la Ville s'est portée candidate à la labellisation Eco-Quartier et a été reçue dans la phase 2 de labellisation). D'un point de vue urbain, le futur parking répond aux besoins des habitants mais aussi des communes limitrophes en vue de permettre un accès optimal aux potentialités de dessertes en transport en commun existantes et futures offertes par le secteur. D'un point de vue environnemental, le site de projet ne s'inscrit pas dans une zone de risque naturel. Aucun enjeux écologique (bien qu'à proximité d'une forêt) n'a été recensé au droit du futur parking. De plus, le futur projet n'a pas pour effet de marquer de manière irréversible l'environnement, s'organisant en sous-sol d'une place de marché, il ne consomme pas d'espaces verts et a pour objet de dépolluer des sols, témoins du passé industriel du secteur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe A - Développement des impacts du projet de construction d'un parking public de stationnement mixte sous la future place du marché dans le cadre du projet d'aménagement de la Lisière Pereire sur l'environnement.
Annexe B - Avis de l'Autorité Environnementale sur le projet d'aménagement de la Lisière Pereire, Novembre 2012.
Annexe C - Etude d'impact portant sur la création d'un programme de voirie sur la friche ferroviaire de la Lisière Pereire, Août 2012.
Annexe D - Etude pollution du sous-sol, TESORA, 2009.
Annexe E - Diagnostic de pollution du sous-sol, Quartier Lisière Pereire, OGI, 2014.
Annexe F - Evaluation environnementale des sols, Lots A et B, OGI, 2016.
Annexe G - Phases A et B, Diagnostic initial, ATI Services, 2005.
Annexe H - Rapport d'étude géotechnique, G2 AVP, TECHNOSOL, 2016.
Annexe I - Evaluation comparative des deux configurations de voirie pour le projet, ITER, 2012.
Annexe J - Tangentielle Ouest-traversée de la RN184 à Saint-Germain-en-Laye, CDVIA, 2012.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Germain-en-Laye

le,

27 JAN. 2017

Signature

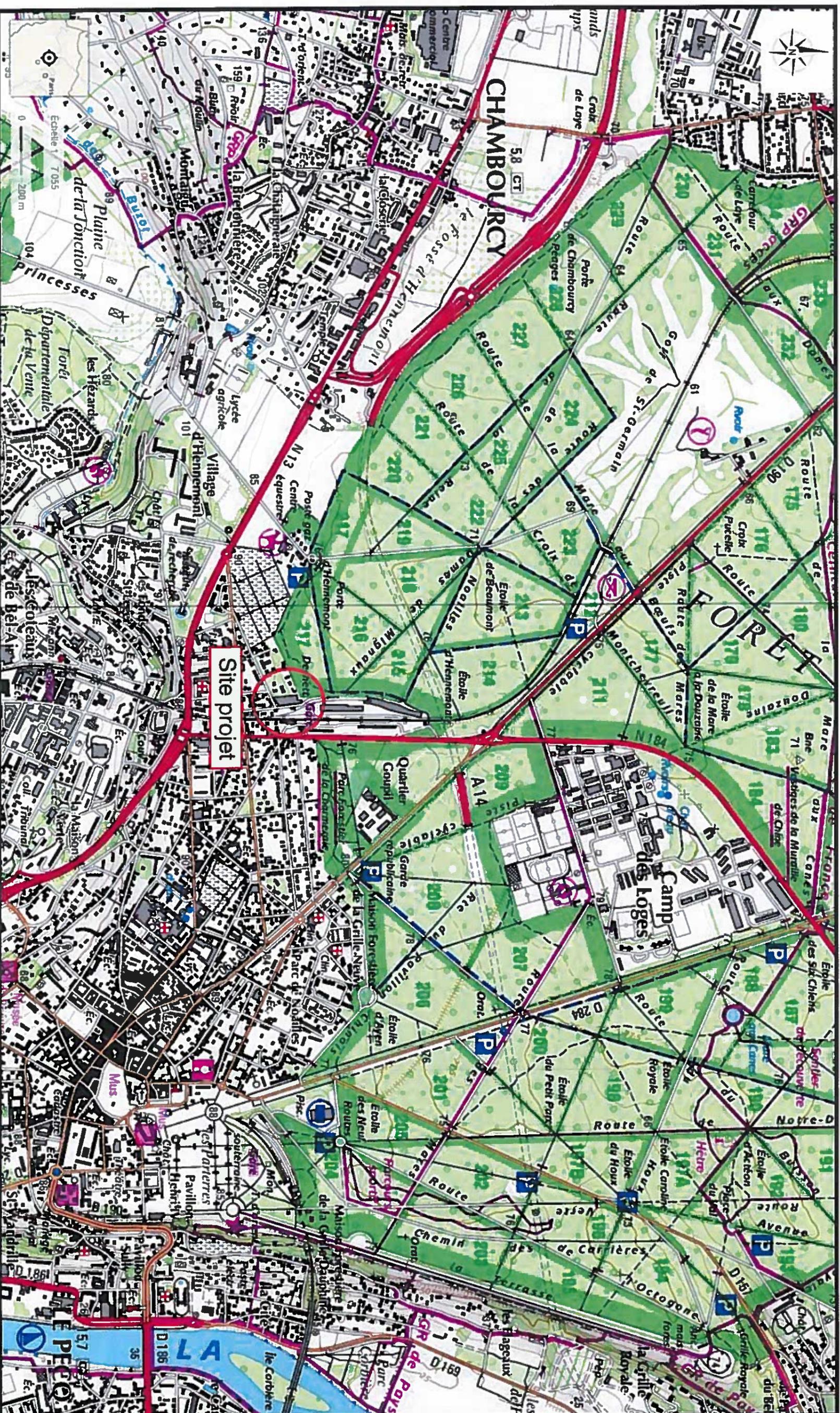
Le Maire de St-Germain-en-Laye,

Emmanuel LAMY

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

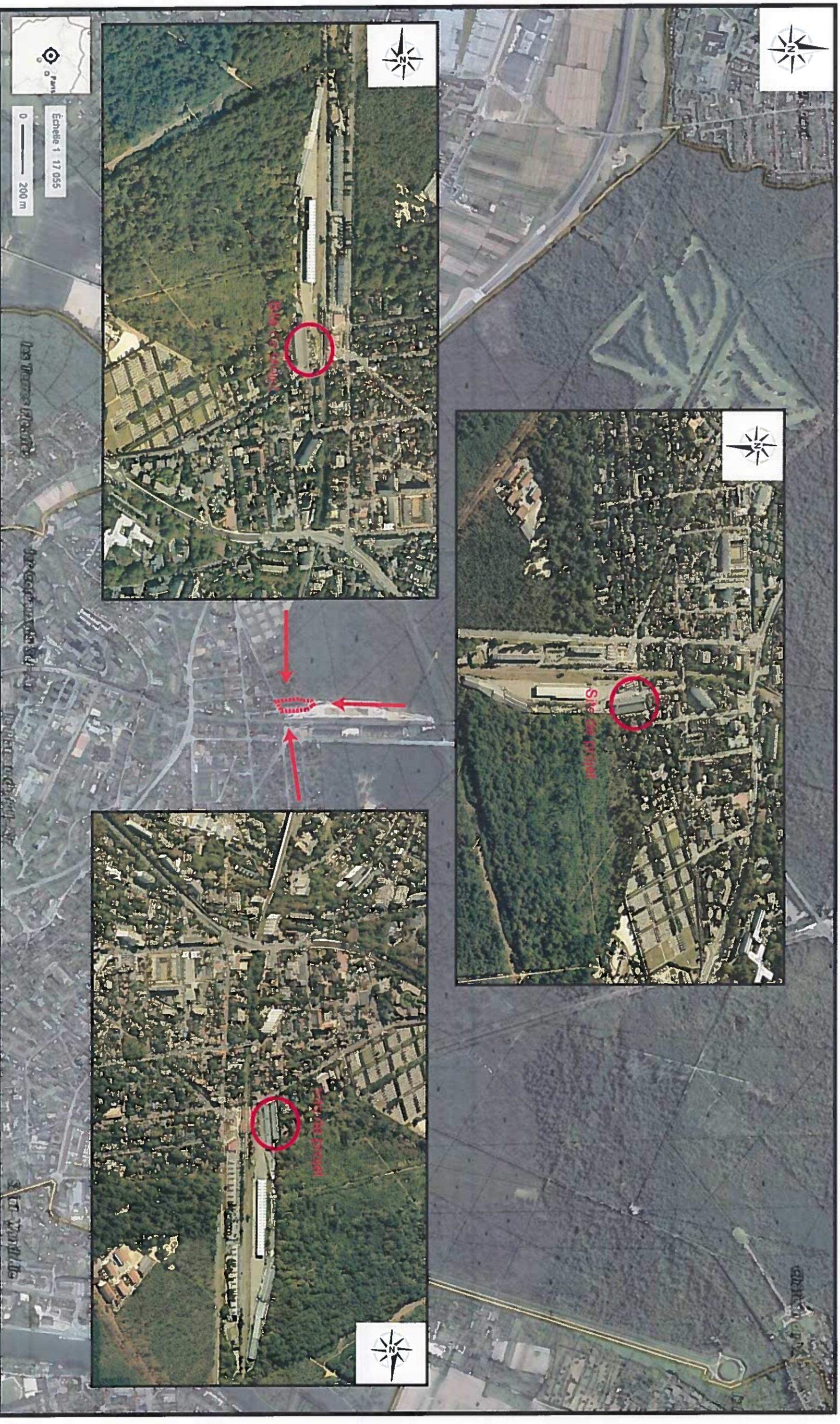
Annexe 2 au Cerfa 14734*03 relative à la construction d'un parking public de stationnement mixte sous la future place du Marché dans le cadre du projet d'aménagement de la Lisière Pereire

Plan de situation



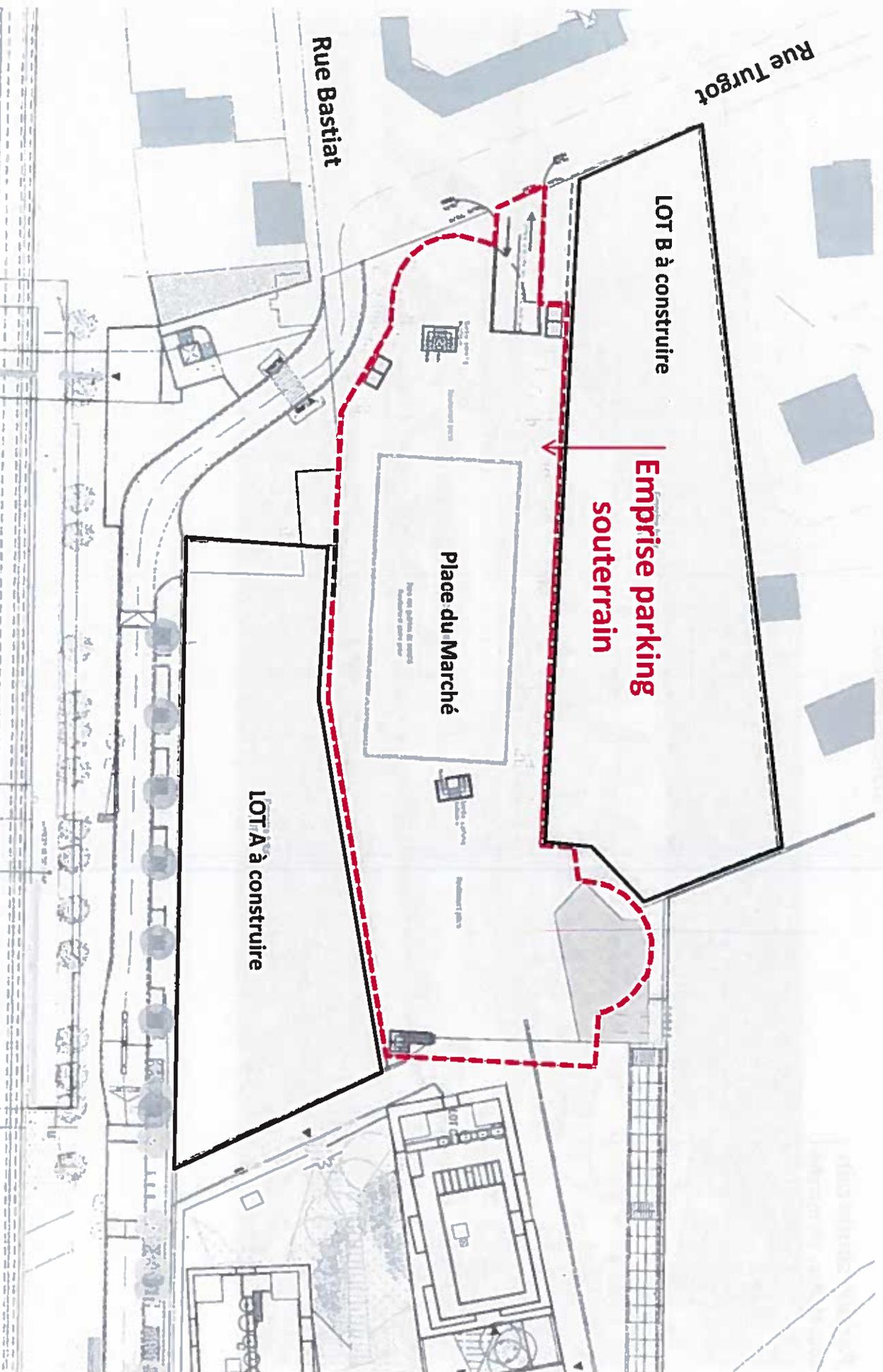
Annexe 3 au Cerfa 14734*03 relative à la construction d'un parking public de stationnement mixte sous la future place du Marché dans le cadre du projet d'aménagement de la Lisière Pereire

Vues lointaines du projet



Annexe 4 au Cerfa 14734*03 relative à la construction d'un parking public de stationnement mixte sous la future place du marché dans le cadre du projet d'aménagement de la Lisière Pereire

Plan de masse implantation parking



Plan de masse opération d'aménagement

Lisière Pereire

Parking souterrain
Sous la place du marché



Rue Turgot

Rue Bastiat

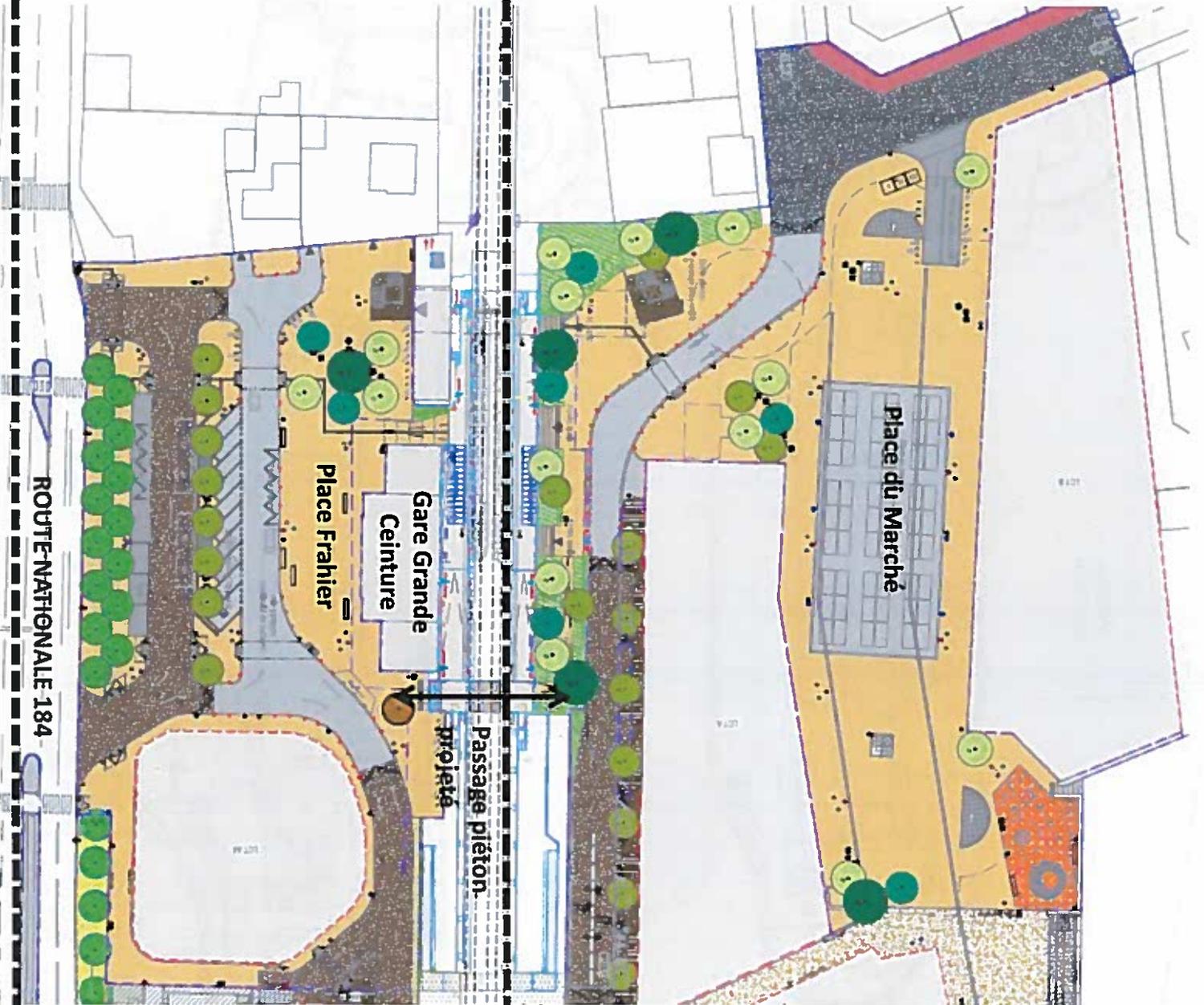
LOT B
LOT A

TRAM 13 EXPRESS

RN 184

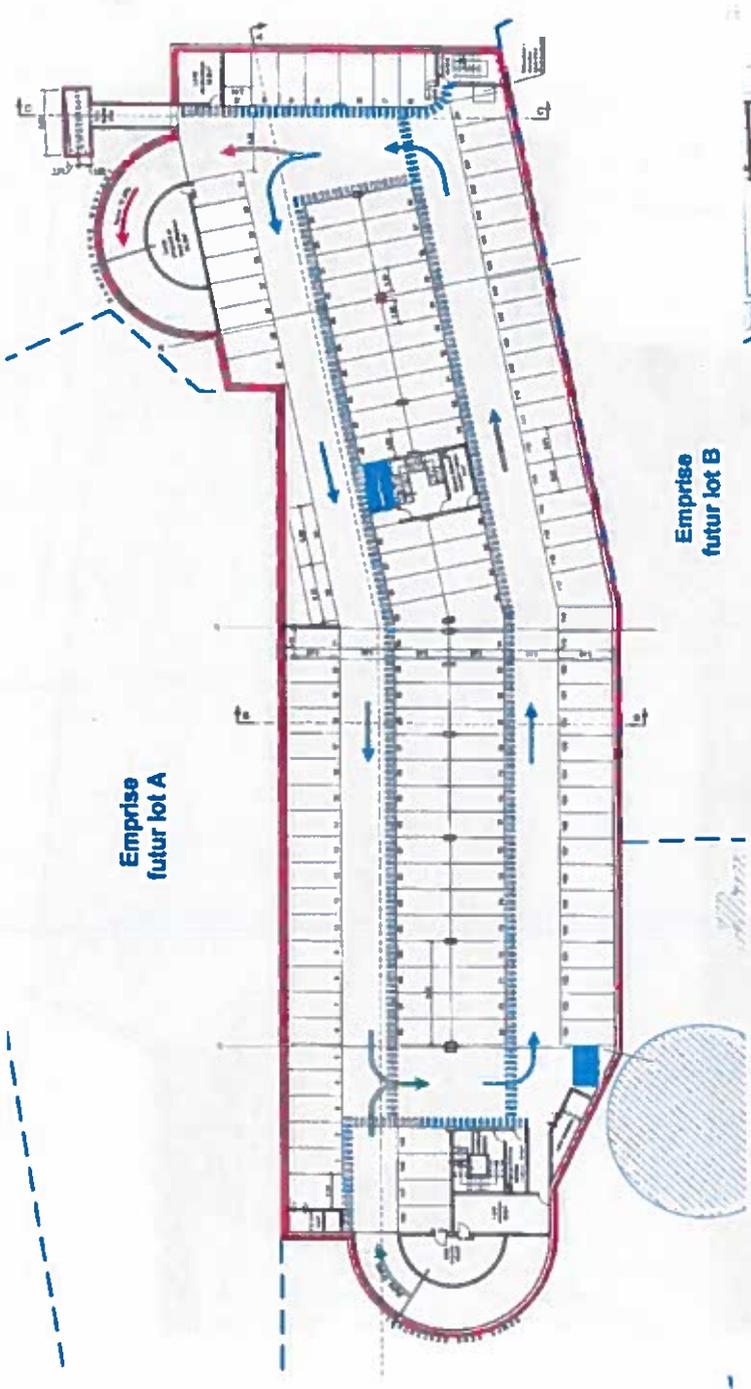
Gare Grande
Peinture
Place Faffier

Zoom sur les deux places

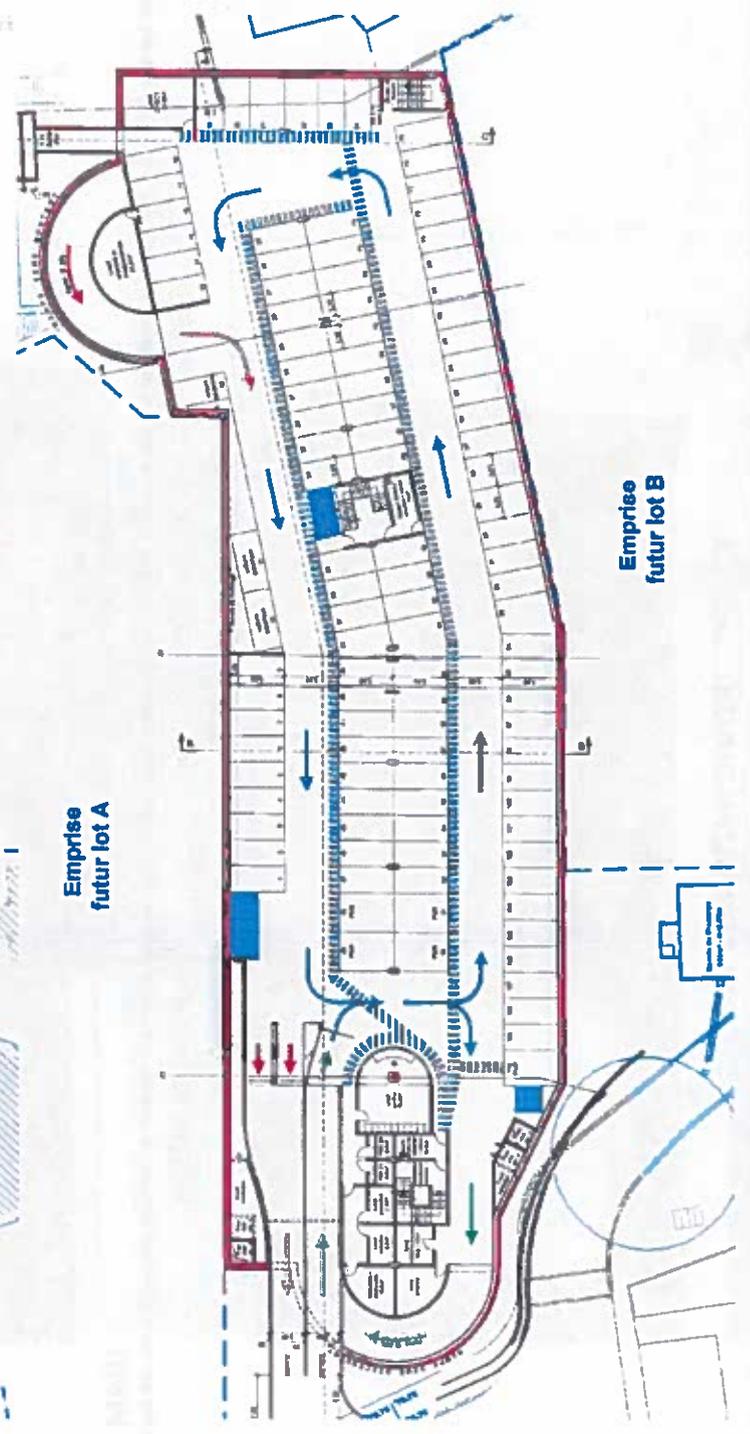


TRAM 13 EXPRESS

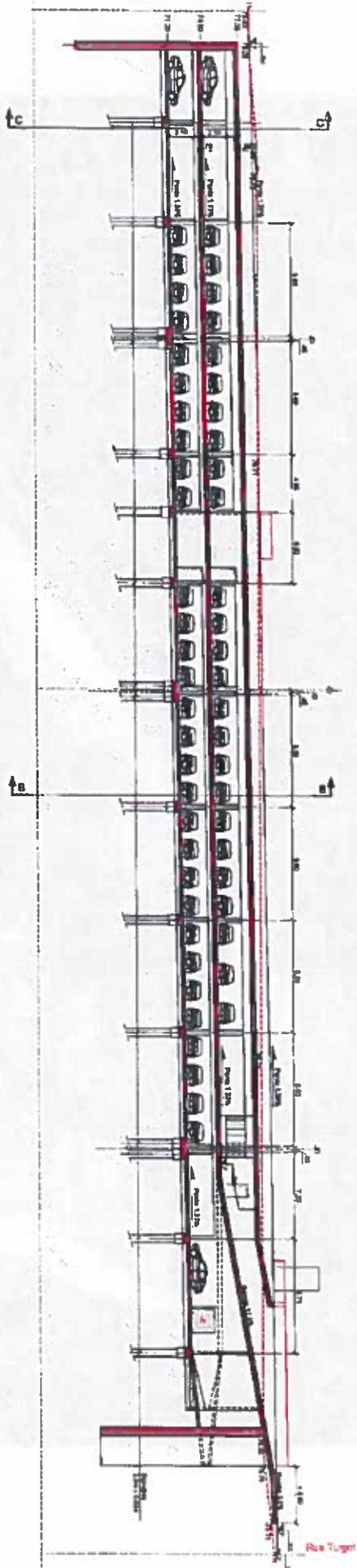
ROUTE-NATIONALE 184



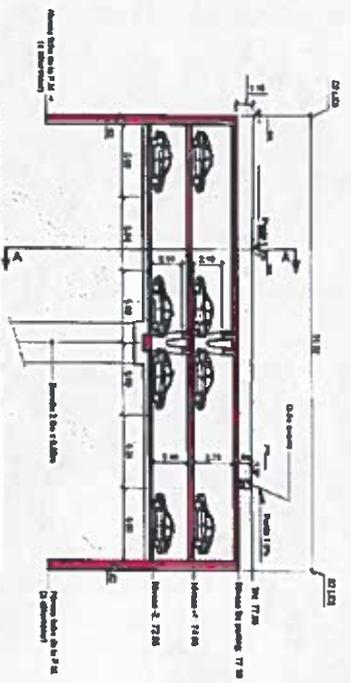
Niveau -02



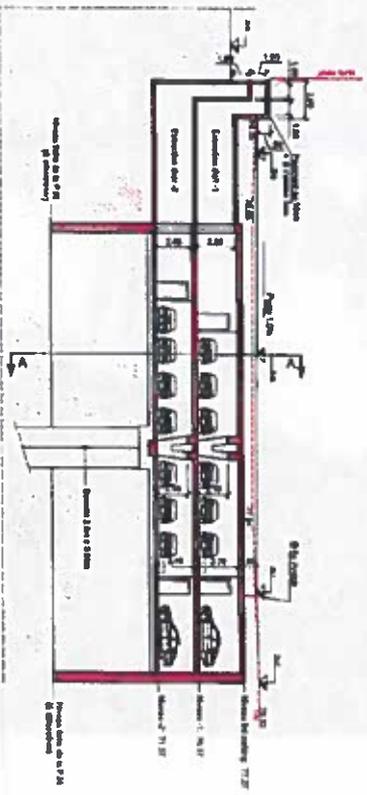
Niveau -01



Coupe Longitudinale AA, éch. 1/200



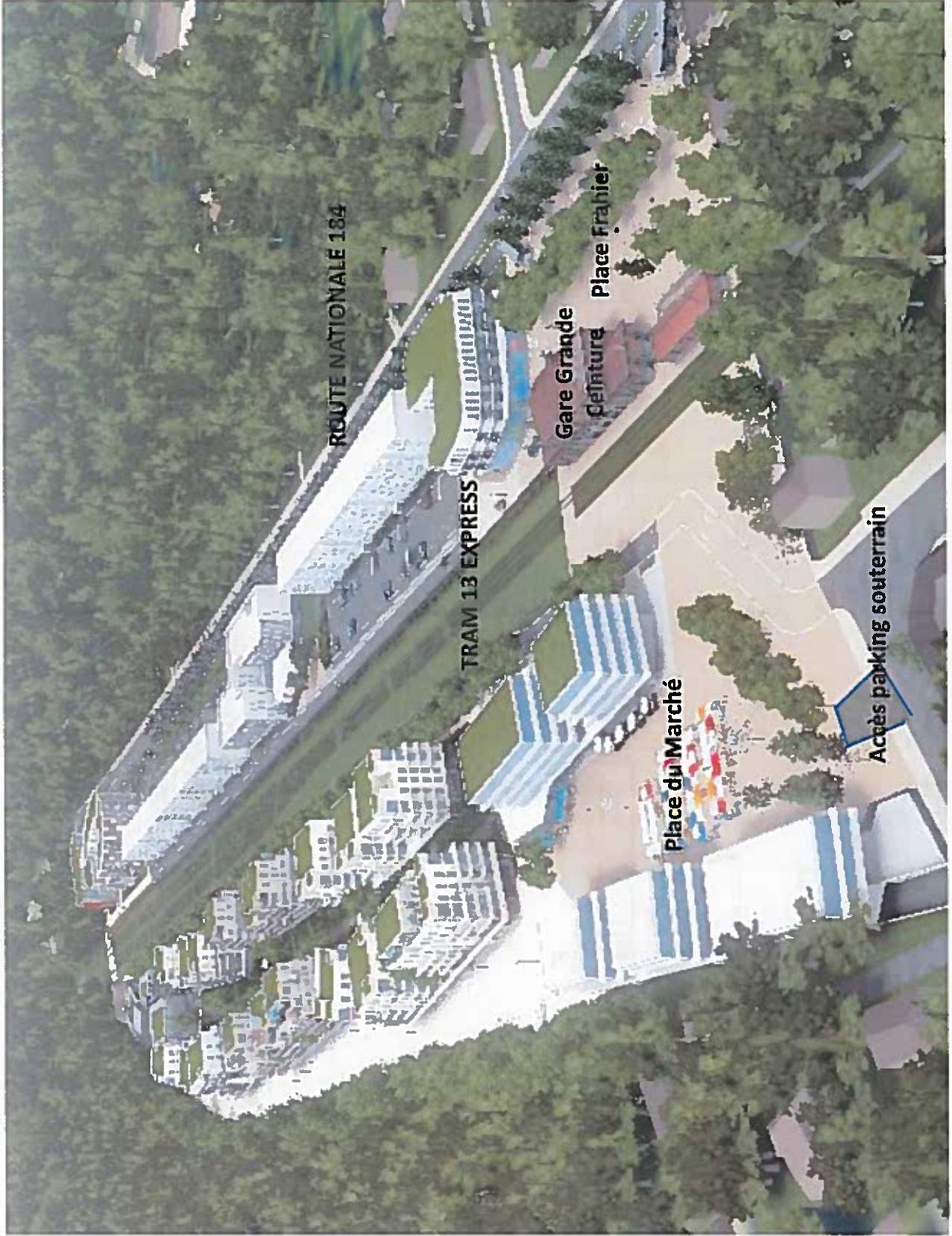
Coupe transversale BB, éch. 1/200



Coupe transversale CC, éch. 1/200

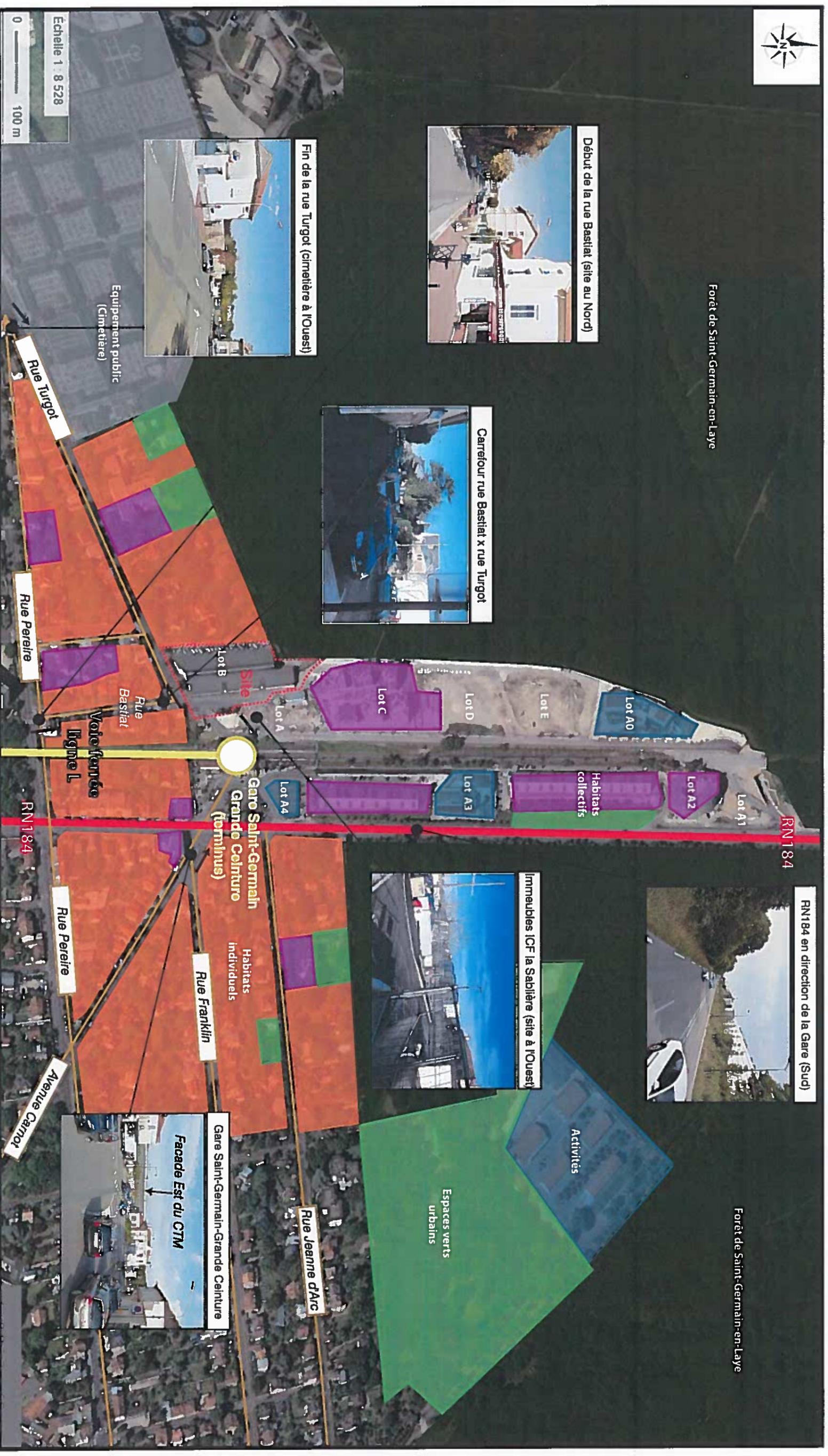
Coupes

Perspective d'ambiance



Annexe 5 au Cerfa 14734*03 relative à la construction d'un parking public de stationnement mixte sous la future place du Marché dans le cadre du projet d'aménagement de la Lisière Pereire

Plan des abords du projet



Annexe 6 au Cerfa 14734*03 relative à la construction d'un parking public de stationnement mixte sous la future place du Marché dans le cadre du projet d'aménagement de la Lisière Pereire

Sites Natura 2000 proches du projet

